



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 juin 2023

Alors que se déroule la consultation nationale sur la consigne, les entreprises de la gestion des déchets rappellent l'impérieuse nécessité d'accélérer le recyclage de tous les emballages. La consigne pour recyclage n'est pas la solution, il faut avant tout développer une collecte encore plus simple, intuitive et incitative.

Les professionnels de la collecte, du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets, représentés par FEDEREC, la FNADE et le SNEFiD et rassemblés au sein de la Confédération des Métiers de l'Environnement, soulignent que l'ambition collective doit bien être le recyclage de tous les emballages et de tous les plastiques. Ils soutiennent donc la mise en œuvre de moyens ambitieux de collecte et de recyclage de TOUS les emballages (plastiques, papiers cartons, canettes, ...) afin d'atteindre les objectifs européens et nationaux, et pas seulement des bouteilles plastiques pour boisson qui représentent moins de 10% des emballages aujourd'hui non collectés (hors verre). Il est primordial de continuer à développer la prévention mais également d'amplifier la collecte de l'ensemble des déchets d'emballages en s'appuyant sur les leviers identifiés par l'ADEME et sur les propositions de la « Plateforme des associations de Collectivités ».

La consigne pour recyclage des bouteilles plastiques pour boisson est une « fausse bonne idée »

La consigne pour recyclage des bouteilles plastiques, poussée par certains industriels de l'emballage, n'a que la simplicité pour qualité apparente. En réalité, le prix à payer serait exorbitant à plusieurs égards :

- Cette consigne ne concernerait que moins de 10% des emballages aujourd'hui non collectés et ne **résoudrait donc pas les problématiques plus globales de la pollution plastique.**
- Elle entraînerait une **complexification du geste de tri** pour les citoyens et une **désorganisation profonde des filières de collecte et de recyclage** mises en place par les collectivités et les entreprises de la gestion des déchets qui ont massivement investi ces dernières années pour répondre, notamment, aux extensions des consignes de tri.
- Elle **alourdirait le bilan environnemental** par la démultiplication des collectes et émissions de CO2 associées aux nouveaux flux logistiques et par la duplication des installations, en comparaison d'un système public de collecte sélective de proximité aujourd'hui structuré.
- Elle **augmenterait la facture payée par les consommateurs** qui verraient leur pouvoir d'achat baisser en supportant *in fine* les coûts liés à la consignation des bouteilles. Les citoyens payeraient plus cher leur bouteille consignée tout en continuant à financer, via leurs impôts locaux, le service public de collecte de leurs autres déchets.
- Elle ne permettrait pas d'accélérer la **réduction des emballages** ainsi que **l'éco-conception des produits.**



Un plan d'action global pour favoriser le geste de tri et atteindre les objectifs de recyclage

Pour autant, **le statut quo n'est pas une option**. La proposition de la profession : un plan d'action systémique pour que trier soit plus simple, intuitif et incitatif : « trier de manière homogène, partout, toujours, par tous ». Ce plan, **en total soutien de celui proposé par les collectivités**, nécessitera certainement de nouveaux financements, soutenus par les industriels selon le principe « pollueur-payeur », et une mobilisation collective dont les professionnels de la collecte, du tri et du recyclage sont déjà partie prenante, grâce à l'innovation et des investissements. Pour que **trier soit plus facile que de ne pas trier**, il est nécessaire :

- D'améliorer la collecte auprès des ménages en amplifiant **tous les leviers structurants et innovants du geste de tri des citoyens** : amélioration des services de collecte en porte à porte, densification des points d'apport volontaire pour les rapprocher des citoyens, poursuite des investissements dans les centres de tri, retrait d'un maximum de flux recyclables des refus de tri et des déchets ménagers résiduels et ce, sur l'ensemble du territoire national.
- De collecter davantage les déchets d'emballages ménagers générés en dehors du foyer, car ils constituent un volume bien plus important que celui des bouteilles boisson. Ainsi, la « poubelle jaune » de tri des emballages doit se retrouver dans tous les espaces en dehors des foyers **pour faciliter le geste de tri**. Pour ce faire, il est urgent de développer et soutenir financièrement, via un barème à la hauteur des enjeux, **le tri sélectif dans tous les espaces publics et collectifs**.
- De mener des **campagnes de communication** permettant notamment de prévenir et réduire la production des bouteilles en plastique et de créer de **nouveaux outils d'incitation au tri** qui sont nécessaires pour accompagner les citoyens.

Pour Jean-Pierre Denis, Président de la CME : « Le système de la consigne pour recyclage imaginé par certains est le type même d'une « fausse bonne idée », coûteuse et d'une rare et inutile complexité. Les entreprises de notre filière innovent et investissent plus de 1,3 milliard d'euros par an pour transformer des déchets en nouvelles ressources bas-carbone pour l'industrie française. La filière génère plus de 110 000 emplois directs non délocalisables et ancrés dans les territoires. Le libre accès aux matières issues du recyclage, dans le respect de règles de concurrence équitables, est indispensable pour continuer à investir et à innover dans l'industrie française du recyclage, industrie de pointe en Europe. Le recyclage constitue un levier majeur de la décarbonation de notre économie et de notre souveraineté économique. Pour accélérer la transition écologique, c'est bien le recyclage de tous les emballages qu'il faut développer, et pas seulement celui des bouteilles en plastiques. »

La Confédération des Métiers de l'Environnement rassemble la FNADE, FEDEREC, et le SNEFID avec 112 000 emplois directs, 1 530 entreprises et un chiffre d'affaires de 19,3 milliards d'euros. Porte-voix des entreprises de la collecte, du tri, du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets, elles représentent des acteurs incontournables de l'économie circulaire nécessaires à une transition écologique efficace. La CME pilote par ailleurs les travaux du Comité Stratégique de Filière « Transformation et valorisation des déchets » dont le contrat de filière a été signé en 2019 et renouvelé en juin 2021.

Contact presse : Martine SAVARY 06 64 25 66 59 martine@geckotom.com